

PLUM'INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 124

Responsable publication: M. CHEVALIER **2**: 02.96.83.12.31. - **Fax**: 02.96.83.15.63.

E-Mail: mairie@plumaugat.fr

Site internet : http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/ Abonnement annuel: 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 30 Septembre 2021

Nouveau!!

La nouvelle médiathèque communale "Le Rucher" vous ouvre ses portes depuis le 28 septembre.

C'est avec quelques semaines de retard qu'Aude BELHOMME et l'équipe de bénévoles peuvent enfin vous recevoir dans ce nouveau lieu situé en plein cœur de bourg. Vous ne connaissez peut-être pas encore Aude ? Elle est arrivée le 1er septembre dernier. Elle a la charge d'animer Le Rucher, d'en faire un lieu à votre service et de vous aider à faire bon usage des outils qui sont mis à votre disposition : les livres bien sûr avec une offre étoffée qui vous permettra de vous évader au fil des pages, des bandes dessinées pour les amateurs, des périodiques, la presse quotidienne, mais aussi du matériel informatique pour vos recherches, des expositions, ...

Mais surtout Aude est à votre écoute pour entendre vos suggestions sur les améliorations que nous pourrons apporter au fil du temps. Parents, enfants, membres des associations, n'hésitez pas à venir échanger avec elle.

Les plages d'horaires d'ouverture sont étendues :

Le mardi

de 9H30 à 11H00 et

de 16H00 à 19H00

Le mercredi

de 9H30 à 12h00 et

de 14H00 à 17H00

Le jeudi et le vendredi de 9H30 à 11H00

Le samedi

de 9H30

à 16H30

RESUME CM DU 24 Août 2021 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie) Révision Tarifs Manoir de La Rivière 2022 : Le CM accepte les tarifs proposés qui seront applicables au 1er Janvier 2022.

Autorisation signature convention avec la préfecture pour transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : M. le Maire rappelle au CM la législation sur les transmissions électroniques. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

Subventions 2021 : Le CM décide comme les années passées d'attribuer des subventions à différents organismes, associations et collèges (la liste peut être consultée en mairie).

Biodiversité intercommunale : Dépôt dossier Appel à manifestation d'intérêt : M. le Maire fait part CM que DINAN Agglomération peut accompagner notre commune dans le cadre d'un programme d'inventaire de la biodiversité communale. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à déposer ce Dossier.

Plan de relance : fonds friche - dépôt dossier : M. le Maire rappelle au CM qu'un dossier dans le cadre de ce projet avait été déposé et non retenu et qu'il est possible de déposer un nouveau dossier avant le 8 Octobre; Après délibération, le CM autorise M. le Maire à déposer ce dossier.

Travaux salle des fêtes: Avenant n°2 Lot Terrassement - Gros Œuvre : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Terrasse extérieure (+ 10 921,62 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot Menuiseries intérieures : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Bloc porte intérieur (+ 360,58 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot Peintures : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Peinture extérieure (+ 1 274,88 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°1 Lot Plâtrerie — plafonds suspendus : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Cloison coupe feu entre sanitaires et hall d'entrée (+ 4 349.26 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Restaurant : Avenant contrat maîtrise d'œuvre : M. Le Maire rappelle au CM la délibération du 22 juin dans laquelle le CM avait décidé d'étudier le projet d'une salle à l'étage du restaurant et la nécessité de recourir à un architecte. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'avenant du contrat de maitrise d'œuvre de M. KOUAKOU.

Restaurant : dénonciation bail par anticipation : M. le Maire fait part au CM du courrier qu'il à reçu de la gérante du restaurant qui souhaite cesser son activité et résilier son bail par anticipation. Après délibération, le CM décide de dénoncer le bail en date du 31 Août 2021.

Restaurant : base d'un nouveau bail : M. le Maire fait part au CM qu'un repreneur souhaite reprendre le restaurant au 1er janvier 2022 dans un 1er temps au RDC et ensuite étage + RDC et qu'il serait opportun que le CM définisse le loyer. Après délibération, le CM fixe le loyer mensuel : 300 € à partir du 01/01/22 ; 600 € à partir du 01/07/22 et 750 € à compter du 01/07/23.

<u>Disposition argent de poche : complément délibération :</u> M. le Maire rappelle au CM la délibération prise en 2018 sur ce dispositif et notamment sur le nombre de mission. Après délibération, le CM décide de fixer le nombre de missions total par an à 50 missions et un budget de 750 €

RESUME CM DU 21 Septembre 2021 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Avis sur installation classée: EARL de la FOUTELAIS

St Jouan: M. le Maire fait part au CM de l'ouverture
d'une enquête publique relative à la restructuration de
l'exploitation porcine EARL de la FOUTELAIS de Saint
Jouan, Après délibération le CM donne un avis favorable
à ce projet.

Autorisation signature acte authentique de la convention entre ENEDIS et la commune : M. le Maire présente au CM la convention signée entre la commune et ENEDIS pour la mise en place d'un poste et d'une ligne souterraine et que cette convention doit être publiée au service de la publicité foncière. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer l'acte.

Lotissement Domaine de l'étang — 1^{ère} tranche : travaux complémentaires : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : pose d'une grille, pose de bordures, apport de terre végétale. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise BIDAULT.

<u>Lotissement Domaine de l'étang – 2ème tranche :</u>
<u>Examen offre de prêt :</u> M. le Maire propose au CM de contracter un emprunt pour financer les travaux de cette tranche de travaux. Après étude des offres et délibération, le CM décide de contracter un emprunt pour une durée de 7 ans auprès du Crédit Mutuel pour un capital de 150 000 € au taux de 0.16 %.

Maison 10 place de l'Eglise : devis démolition : M. le Maire rappelle au CM qu'il est prévu de démolir cette maison afin de créer une liaison entre le bourg et le lotissement. Après délibération, le CM accepte le devis de la SARL LE CARDINAL.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°2 Lot plâtrerie — plafonds : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : isolation des plafonds hall et sanitaires (+ 1 430.37 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes: Avenant n°1 Lot Chauffage plomberie: M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires: changement des robinets et mise en place de sèche mains électrique (+ 1 681,23 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Travaux salle des fêtes : Avenant n°1 Lot Electricité : M. le Maire fait part au CM de l'avancée de ce chantier et propose de réaliser des travaux supplémentaires : Changements de luminaires et système de variateur sur la scène (+ 1 760.35 €). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Bibliothèque: proposition convention avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor: Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la bibliothèque, il y a possibilité de signer une convention avec la bibliothèque des Côtes d'Armor afin de bénéficier de ses services. Après délibération le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

PELE - MELE:

- 1 M. René MEANCE demeurant au 24 Lotissement des Touches adresse le message suivant : "Je remercie toutes les personnes qui ont participé bénévolement à la recherche de ma femme le soir du 30 juillet".
- 2 Déchets sur les espaces publics : alors que les enfants de l'école vont s'engager prochainement dans une journée de sensibilisation sur ce problème des déchets laissés sur les espaces publics, nous rappelons que chacun est responsable des déchets qu'il produit. Nous invitons chacun à être responsable et à faire preuve de civisme.
- 3 Déjections canines : nous rappelons également que les pelouses et espaces verts ne sont pas les lieux d'aisances de vos animaux de compagnie. Il est désagréable ensuite pour les enfants qui s'amusent dans l'herbe de se retrouver floqués de traces nauséabondes, tout comme pour les agents lorsqu'ils doivent ensuite intervenir sur leurs matériels imprégnés de matière fécale. Une collecte après dépôt s'impose! Merci de vous munir de petits sacs ; s'il est en papier, vous pouvez même le jeter dans votre composteur.
- 4 Divagations de chiens : nous rappelons enfin, que tout animal considéré en divagation est susceptible d'être capturé et transférer à Chenil Service à Plérin dont le numéro est le suivant (au cas où cela vous arrive) : 02.96.58.03.72. Votre animal de compagnie fait votre bonheur, pas forcément celui de votre voisin.

DATES A RETENIR:

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30. Permanences :

Maire / Conseiller Départemental ; sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

Permanence des adjoints sur rendez-vous.

<u>Dinan Agglomération</u> vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice: M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la maison intercommunale de Caulnes sur Rendez Vous (Tel 02.96.88.70.30 ou 06.37.62.87.97)

Rappel : vous pouvez recevoir les informations de la commune sur votre smartphone grâce à l'application Centolive

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS I OUVERT A TOUS !

Un médiateur numérique vous aide
dans vos démarches les 1er et 3ème mercredis
de 9H00 à 12H00. Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaines permanences : les 6 et 20 octobre

Point Conseil Budget:

GRATUIT ET SANS RENDEZ-VOUS Î OUVERT A TOUS!
Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00
Vous pouvez d'ores et déjà contacter : Séverine
CHAMPAGNAT, Conseillère en Economie Sociale et
Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.

Prochaine permanence : le 13 octobre

Permanences du Secours Populaire :

une épicerie solidaire ouvre ses portes les 1er et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 14H00 à 16H30 à la Maison des Associations, rue Valaise à Caulnes –

Renseignements sur place ou au 07.84.39.25.35.

Permanences du Secours Catholique :

une boutique <u>solidaire est ouverte à tous</u> à Broons les 1er et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 14H30 à 17H00 au 3 rue du Bellouard à Broons – Vous y trouverez des vêtements bébés, jeunes enfants et adultes et jouets

Renseignements au 02.96.84.62.48.

<u>Festivités / Vie des associations Septembre - Octobre</u> Samedi 16 Octobre : Bourguignon à emporter de l'amicale des sapeurs pompiers

Dans Le Canton

A Caulnes / dans le cadre de l'opération Octobre Rose, Le CCAS organise une marche au profit de la Ligue contre le cancer du sein, le dimanche 3 octobre à partir de 9H00 à la maison des associations.

Messes:

Dimanche 10 octobre à 10 h 30 à Plumaugat

Numéros d'urgences / numéros utiles :

Pompiers : 18 / Gendarmerie : 17 / SAMU : 15 Appel d'urgence depuis votre fixe ou votre mobile : 112

COVID 19: Une plateforme téléphonique, accessible au 0800.130.000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, 24h/24) permet d'obtenir des informations sur le Covid-19 et des conseils non médicaux.

La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes https://arretonslesviolences.gouv.fr/ est opérationnelle 24h/24 et 7jours/7. Elle permet aux victimes de dialoguer en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et de pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils.

Le 39-19 pour un conseil, une orientation ou signaler un fait de violence; numéro gratuit fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

ESPACE FEMMES

Espace Steredenn – 1 route de Dinard à Dinan Tél.: 02.96.85.60.01 Site Internet: http://www.espacefemmes.steredenn.org

ASAD Méné Rance, Services aux personnes 16 Rue de Dinan – 22350 – Caulnes – 02 96 83 98 70

ASSISTANTE SOCIALE

Adresse: Maison Intercommunale, 10 rue Ville Chérel, 22350 Caulnes Tél.: 02.96.80.00.80

L'histoire de la colonie Les Hirondelles

